

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

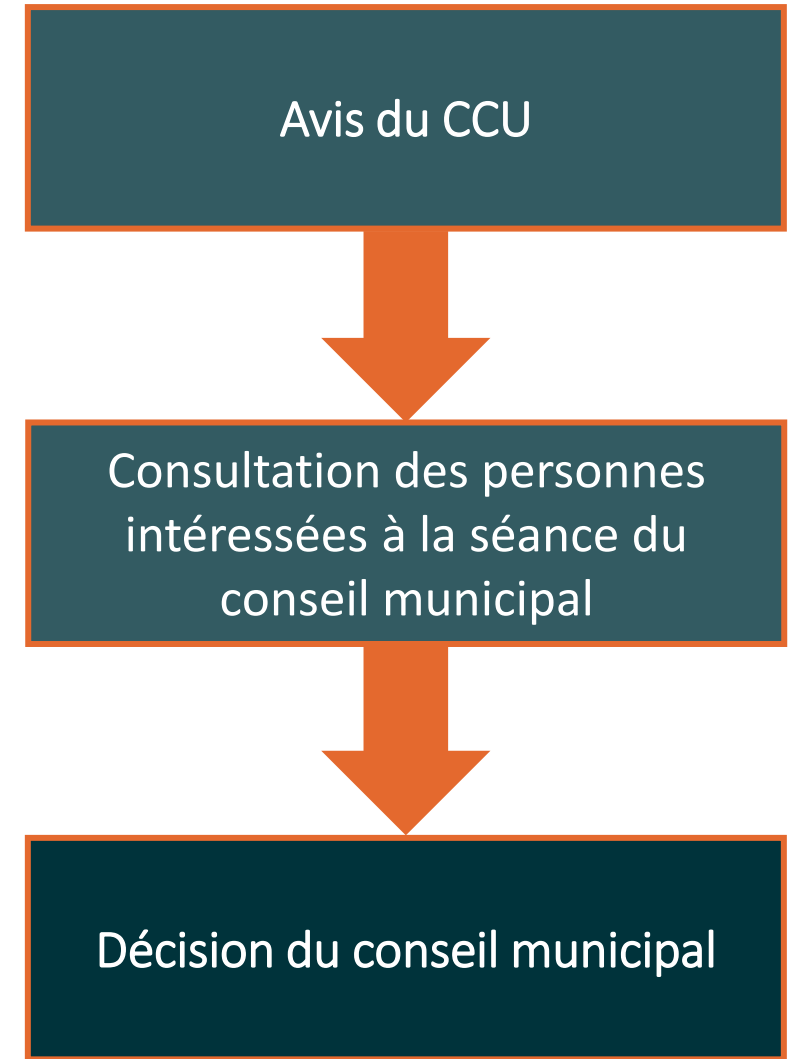
Consultation des personnes intéressées :

Le 8 septembre 2025 – Salle du conseil de l'hôtel de Ville

Consultation des personnes intéressées

Séance du conseil municipal :

Avant de se prononcer sur une demande d'usage conditionnel, le conseil municipal doit entendre tout intéressé.



Résumé des critères pour l'appréciation d'une demande d'usage conditionnel

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

- L'usage conditionnel est situé dans un lieu exempt de contraintes pouvant limiter son exercice
- Les travaux de construction et d'aménagement de terrain projetés minimisent les impacts sur l'environnement naturel du terrain
- Les travaux de construction et d'aménagement de terrain projetés s'intègrent harmonieusement avec le milieu bâti environnant et préservent le caractère unifamilial de l'habitation visé par la demande
- Le bâtiment et le terrain sont maintenus en bon état et exempts de toutes causes d'insalubrité et de nuisances

Usage conditionnel – Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

Règlement 1014-2017

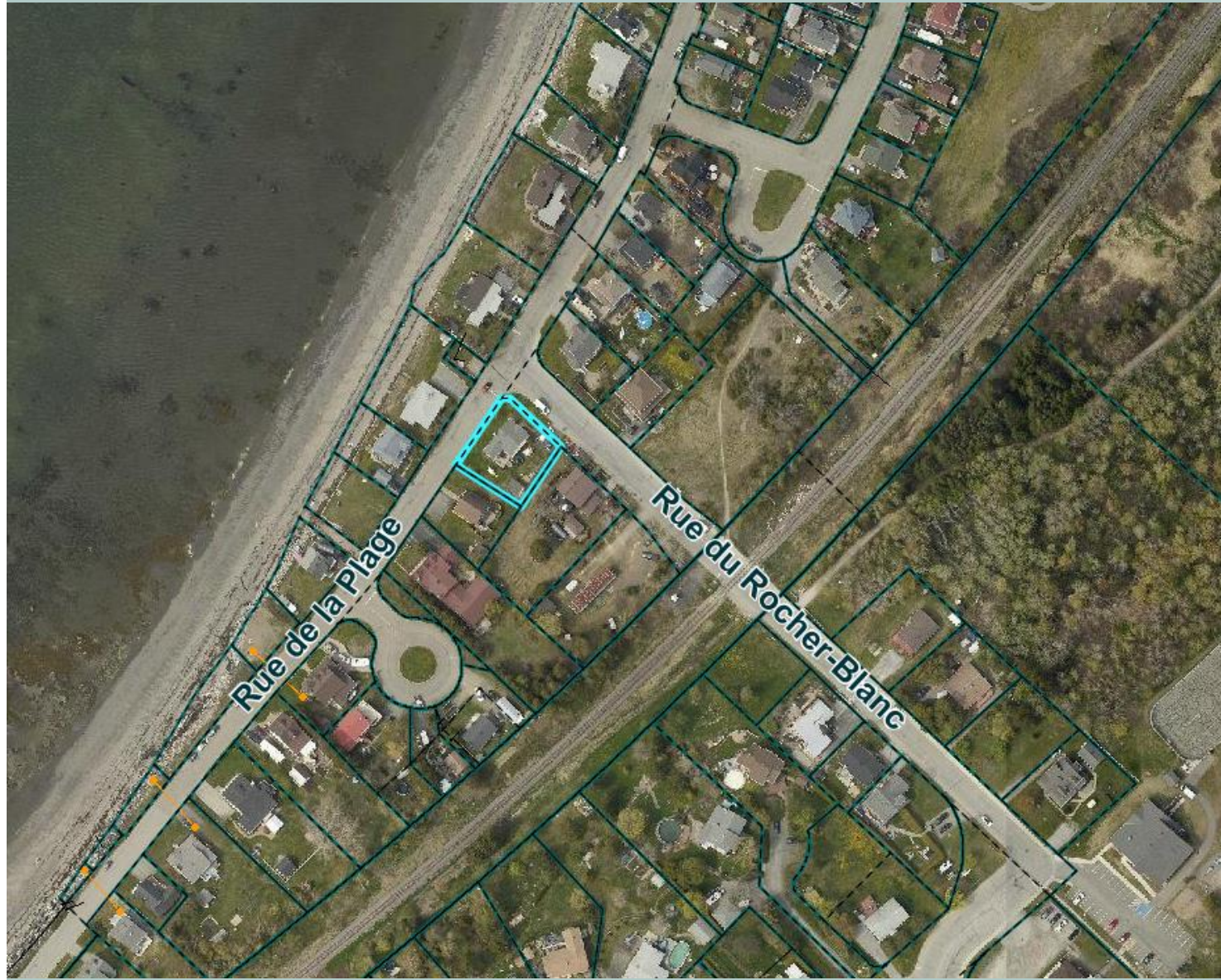
113, rue du Rocher-Blanc – Lot 3 258 022

District Sacré-Cœur

Contexte de la demande

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

- 113, rue du Rocher-Blanc
- Lot 3 258 022
- Zone H-1261
- Usage habitation unifamiliale (H1)
- District Sacré-Cœur



Contexte de la demande

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

- 113, rue du Rocher-Blanc
- Lot 3 258 022
- Zone H-1261
- Usage habitation unifamiliale (H1)
- District Sacré-Cœur



Bâtiment principal de l'immeuble visé

- Datation : 1996
- Style : Postmodernisme
- Valeur SRP : non évaluée

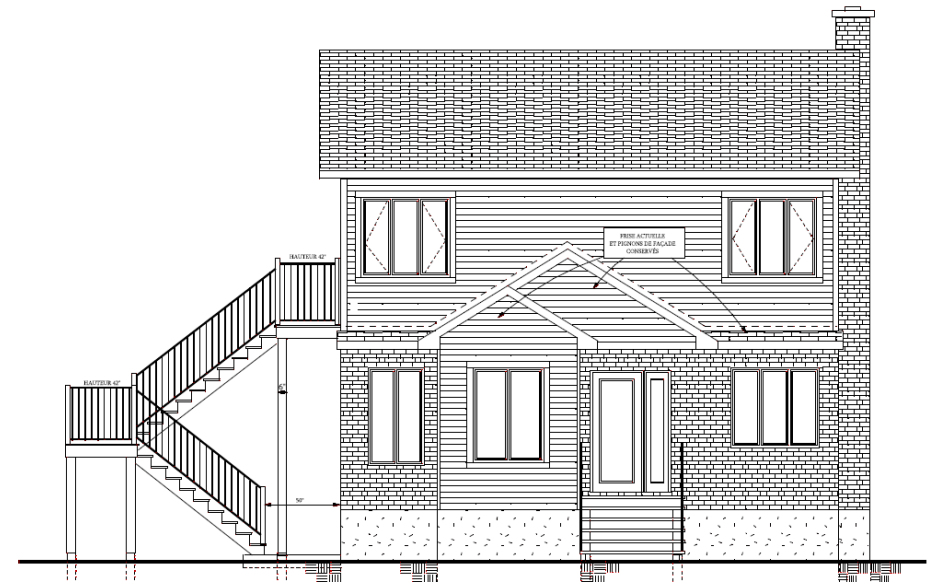


Historique de la demande

Une demande a été présentée au CCU du 25 mars 2025 et au conseil municipal du 22 avril 2025

- L'ensemble des travaux ont été approuvés par la Ville.

La présente demande vise à représenter le dossier puisque les plans ont été modifiés.



Contexte de la demande

Agrandissement du bâtiment principal pour l'ajout d'un second logement à l'étage, sans modification à l'aménagement du terrain.

Modification des plans pour insérer l'escalier à l'intérieur du bâtiment.

Contexte de la demande

- Avant – 843, rue de la Plage



- Arrière – 847, rue de la Plage



Contexte de la demande

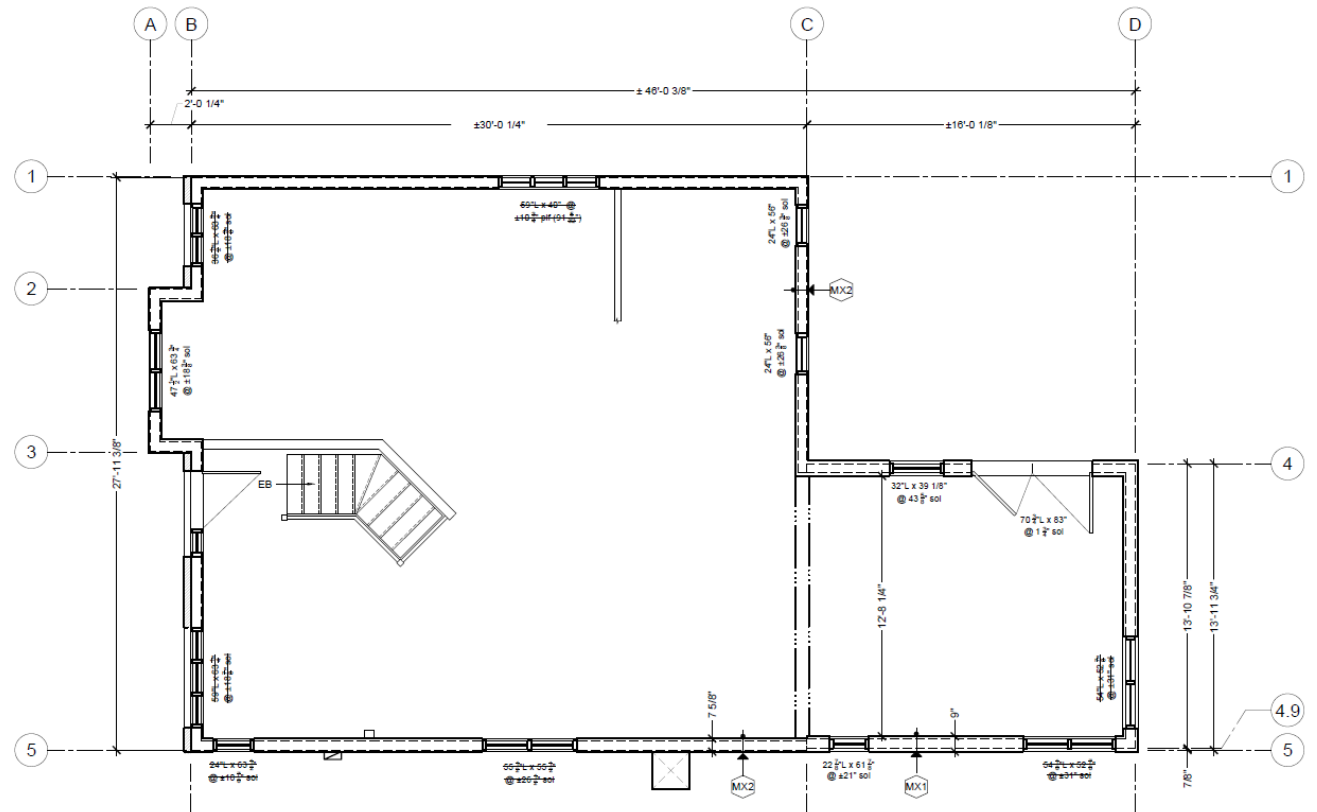
- Gauche – 117, rue du Rocher-Blanc



Contexte de la demande

Plan du rez-de-chaussée existant

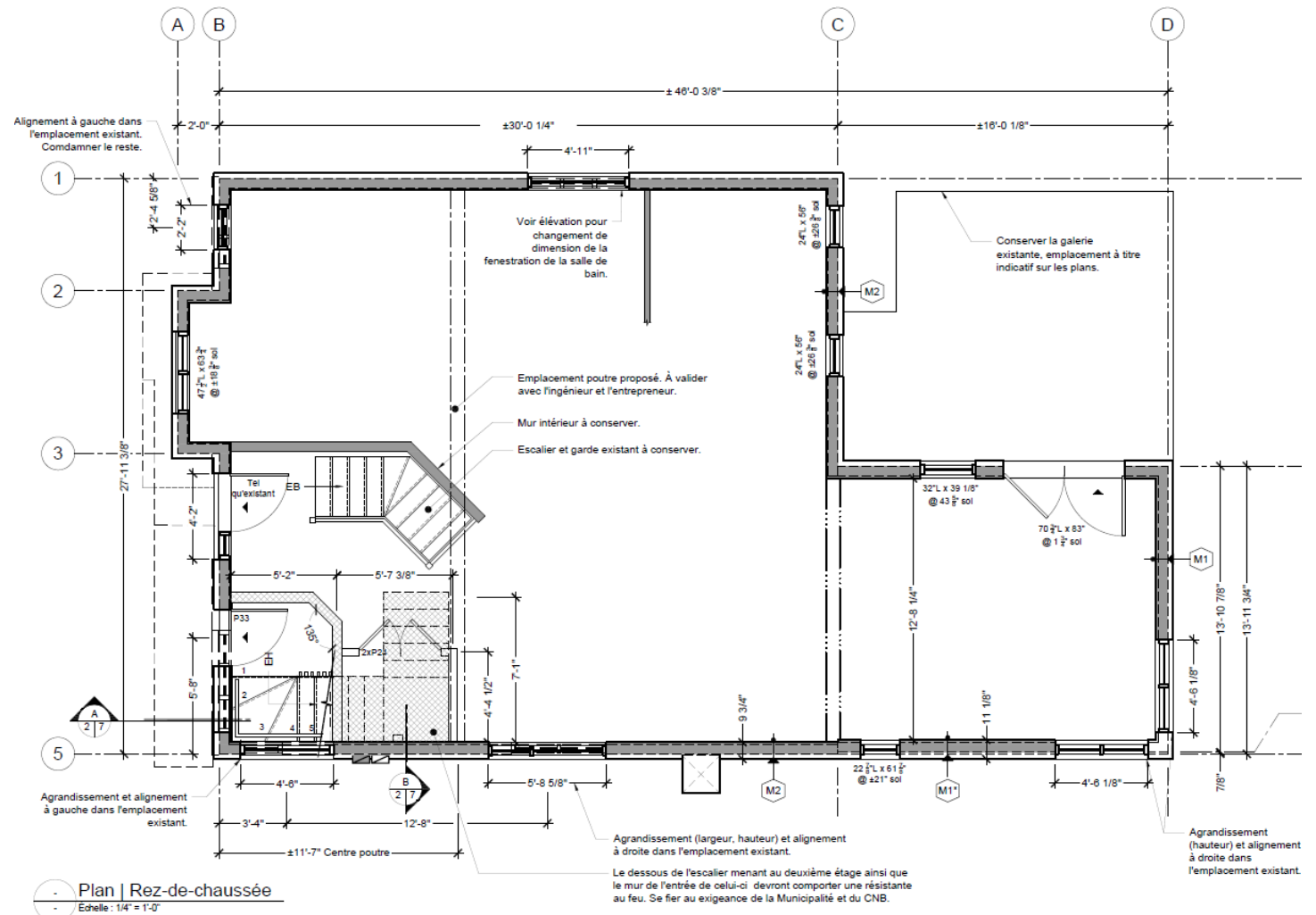
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan du rez-de-chaussée projeté

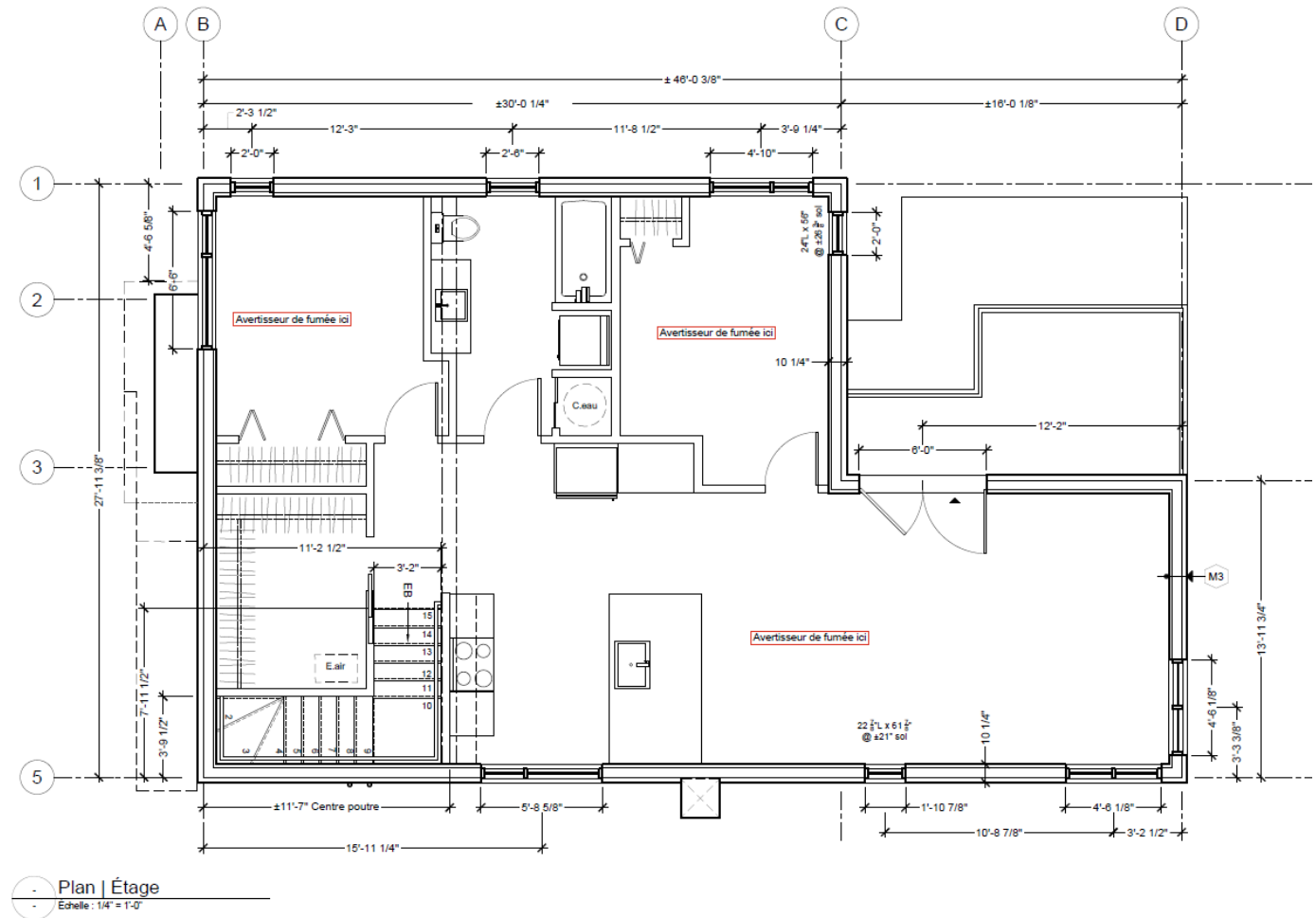
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'étage projeté

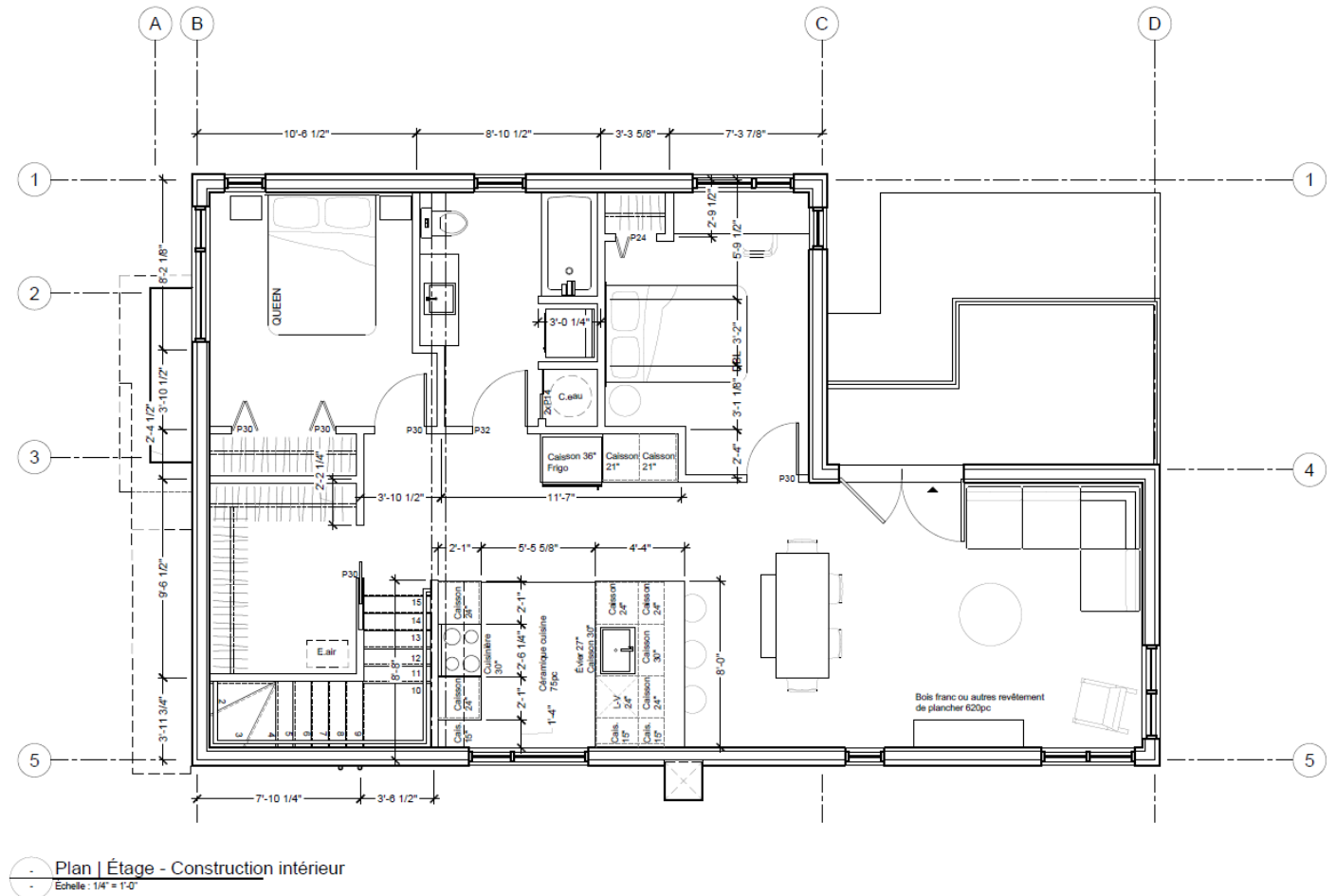
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'étage projeté

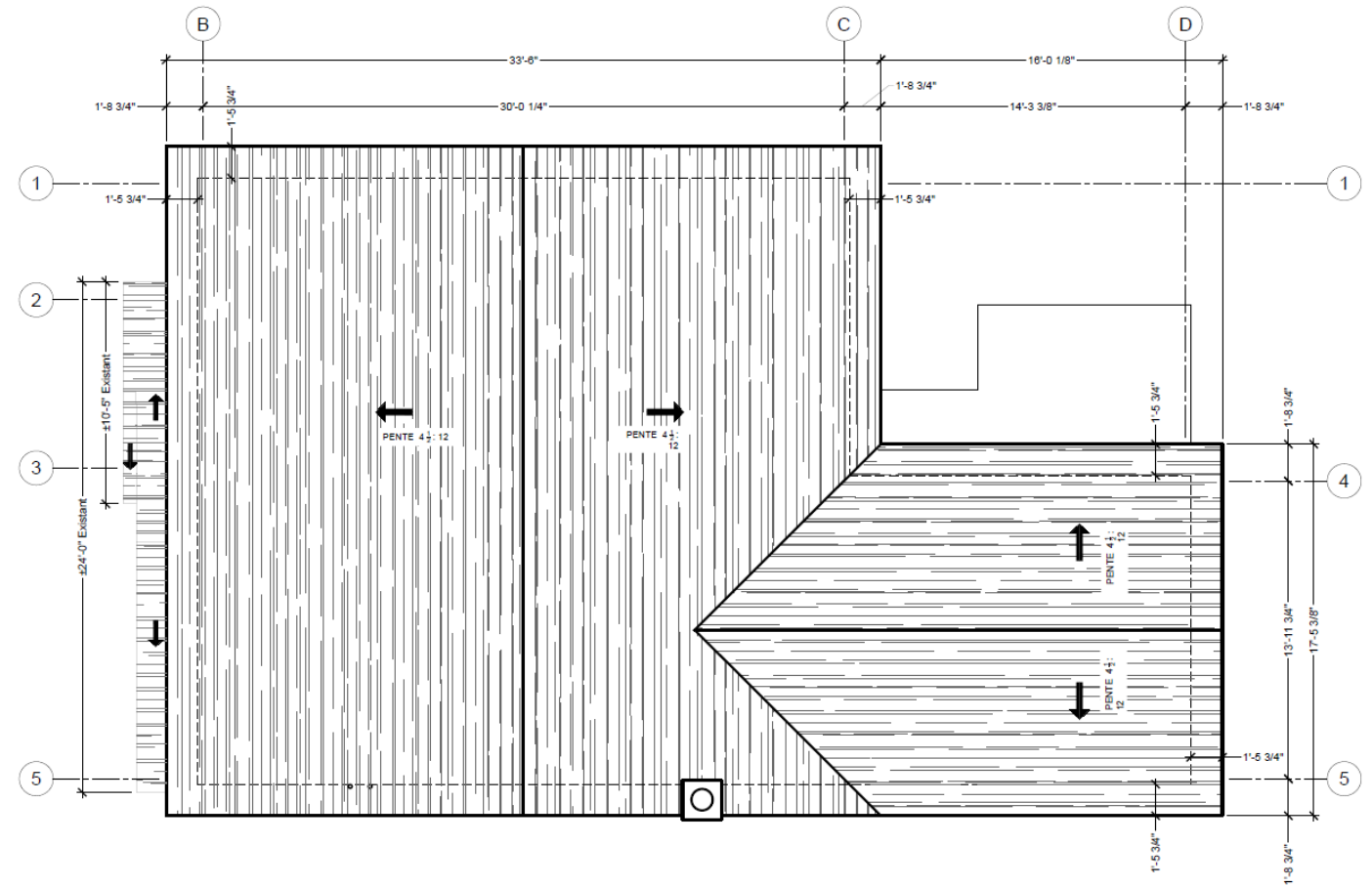
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de la toiture

Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'élévation avant

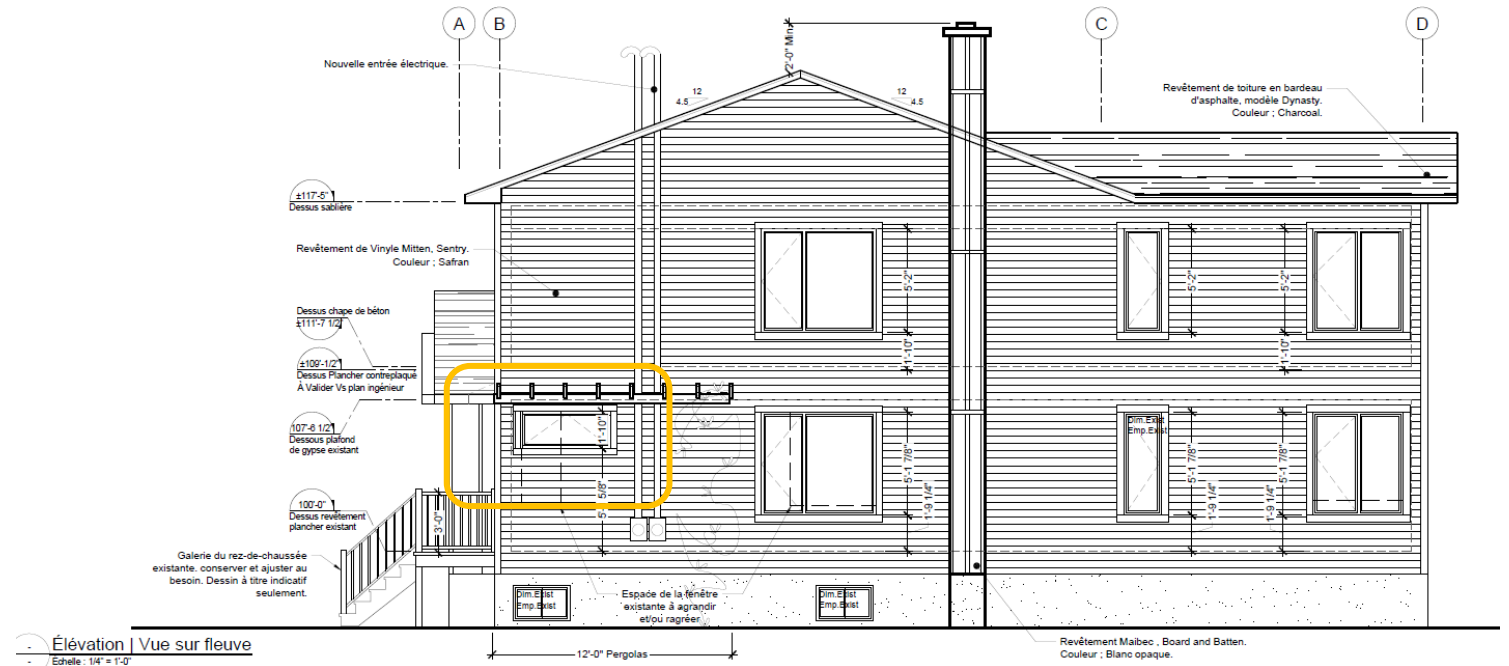
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'élévation latérale droite

Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'élévation arrière

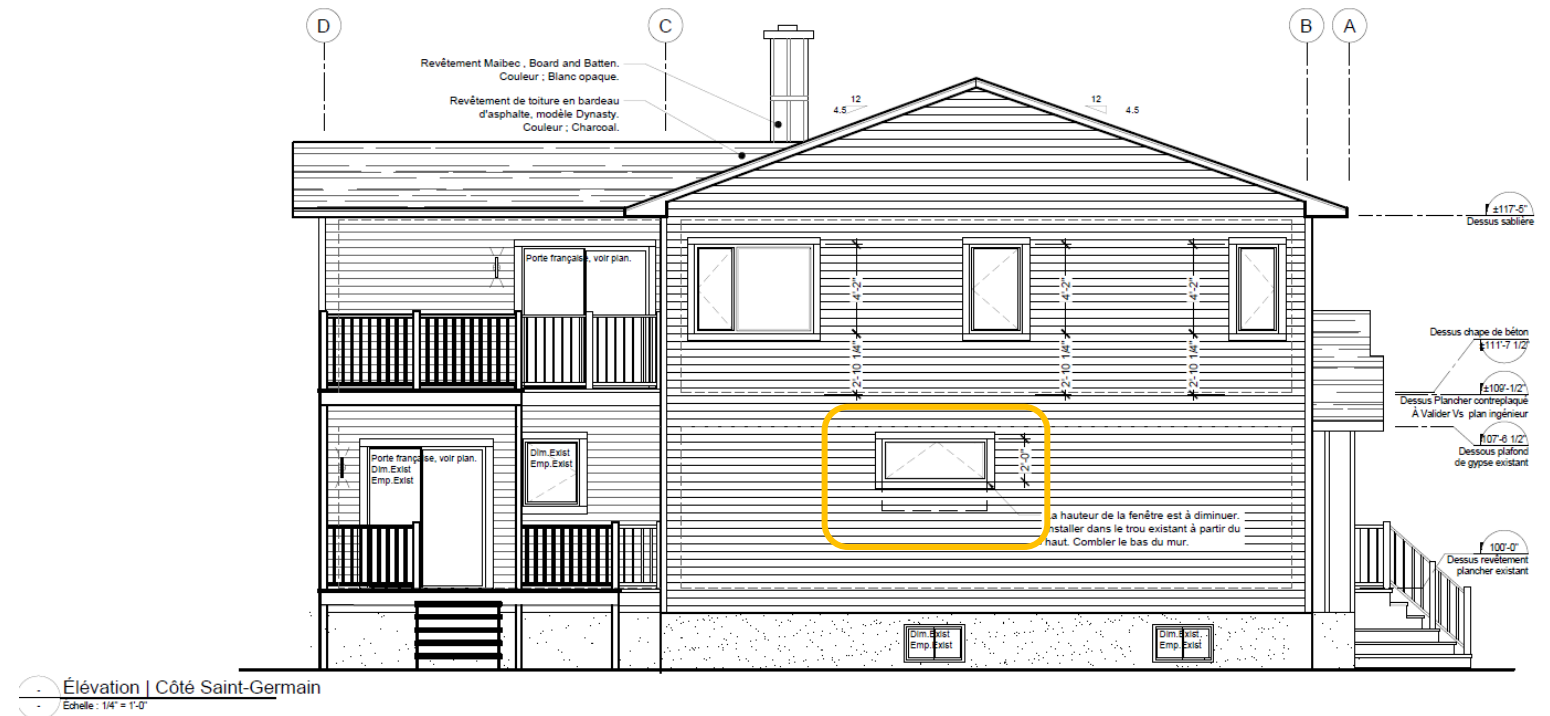
Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Contexte de la demande

Plan de l'élévation latérale gauche

Par Karine Pelletier, designer
en date du 24 juillet 2025



Recommandation par le CCU

Réunion du 12 août

Le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal **d'accorder sous condition** la demande d'usage conditionnel

Condition :

Remplacement des fenêtres en bandeau pour un style s'harmonisant mieux aux autres ouvertures du bâtiment

Consultation des personnes intéressées

Questions ou commentaires
relativement à la demande d'usage conditionnel

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale
Règlement 1014-2017
113, rue du Rocher-Blanc – Lot 3 258 022
District Sacré-Cœur

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

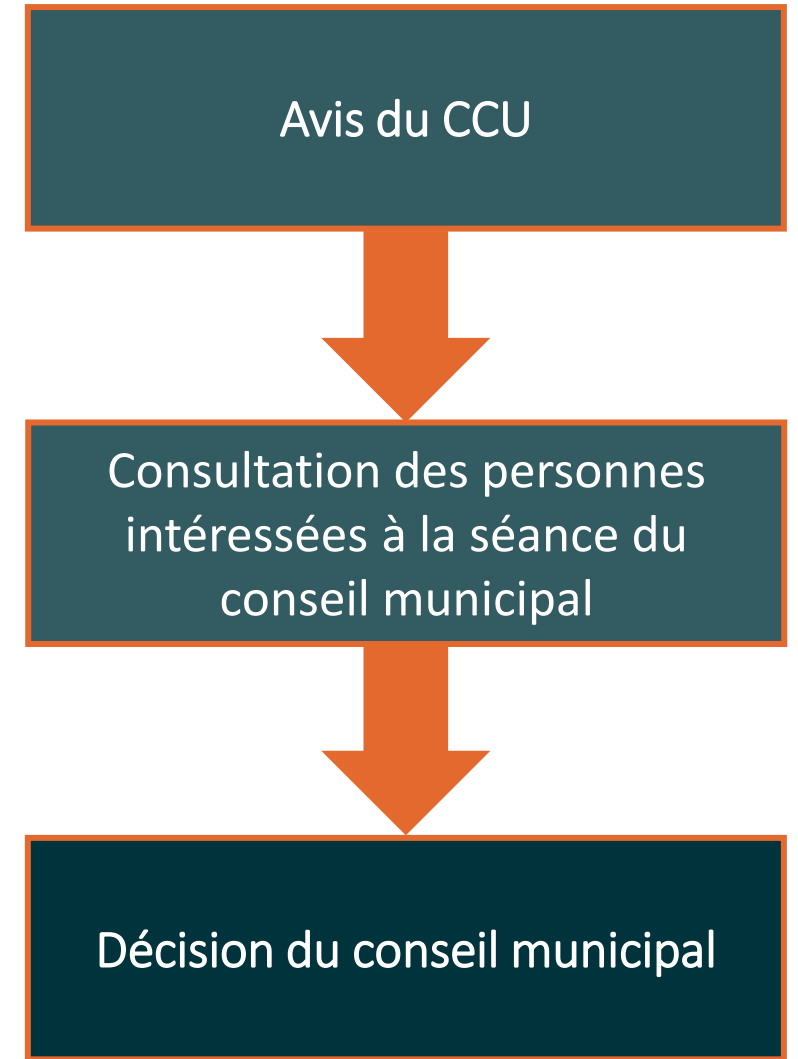
Consultation des personnes intéressées :

Le 8 septembre 2025 – Salle du conseil de l'hôtel de Ville

Consultation des personnes intéressées

Séance du conseil municipal :

Avant de se prononcer sur une demande d'usage conditionnel, le conseil municipal doit entendre tout intéressé.



Résumé des critères pour l'appréciation d'une demande d'usage conditionnel

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

- L'usage conditionnel est situé dans un lieu exempt de contraintes pouvant limiter son exercice
- Les travaux de construction et d'aménagement de terrain projetés minimisent les impacts sur l'environnement naturel du terrain
- Les travaux de construction et d'aménagement de terrain projetés s'intègrent harmonieusement avec le milieu bâti environnant et préservent le caractère unifamilial de l'habitation visé par la demande
- Le bâtiment et le terrain sont maintenus en bon état et exempts de toutes causes d'insalubrité et de nuisances

Usage conditionnel – Logement additionnel à l'habitation unifamiliale

Règlement 1014-2017

596, rue des Morilles

Lot 5 750 282

District Sainte-Odile

Contexte de la demande

Ajout d'un logement intergénérationnel à la résidence projetée

- 596, rue des Morilles
- Lot 5 750 282
- Zone H-621
- Usage habitation unifamiliale
- District Sainte-Odile



Contexte de la demande

Ajout d'un logement intergénérationnel à la résidence projetée

- 596, rue des Morilles
- Lot 5 750 282
- Zone H-621
- Usage habitation unifamiliale
- District Sainte-Odile



Contexte de la demande

Terrain vacant



Contexte de la demande

- Gauche – 598, rue des Morilles



- Droite – 594, rue des Morilles

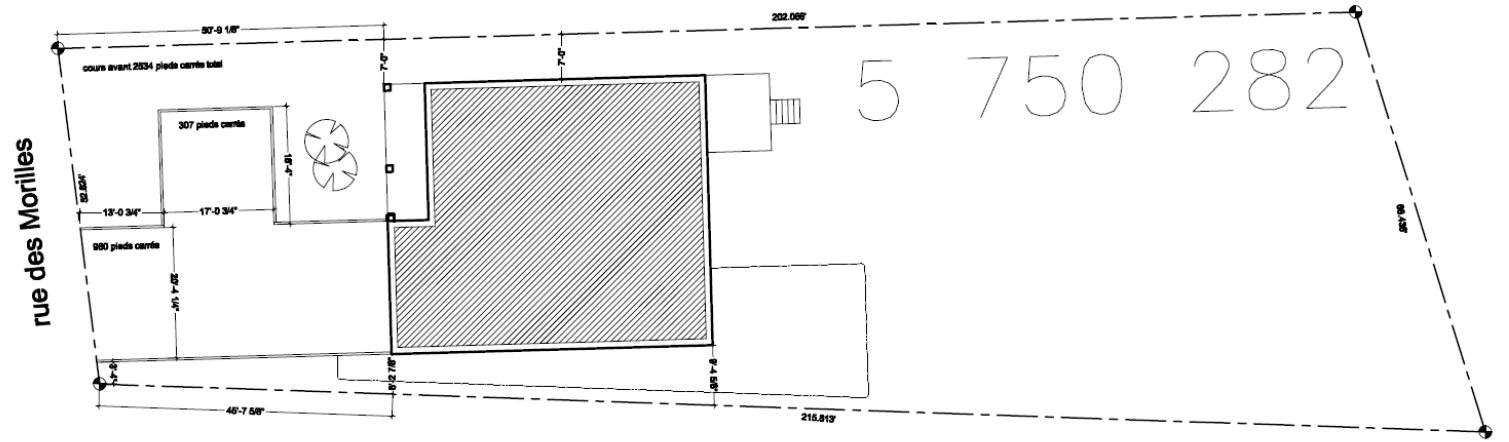


Contexte de la demande

Construction d'une résidence unifamiliale isolée.

Une demande d'usage conditionnel est requise pour y ajouter un second logement pour un projet de maison intergénérationnelle.

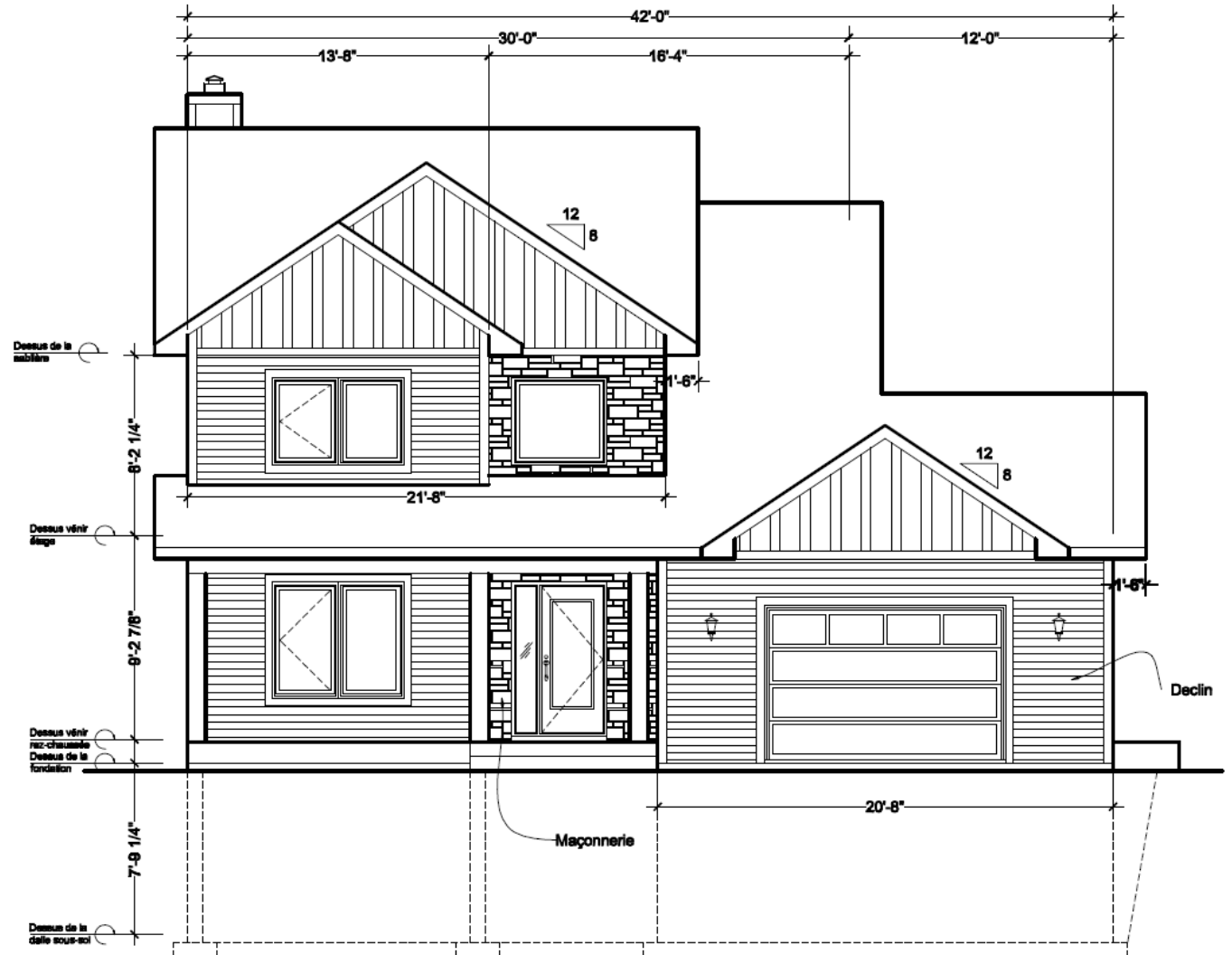
Par Steve Barriault, en
date du 16 avril 2025



Contexte de la demande

Élévation avant

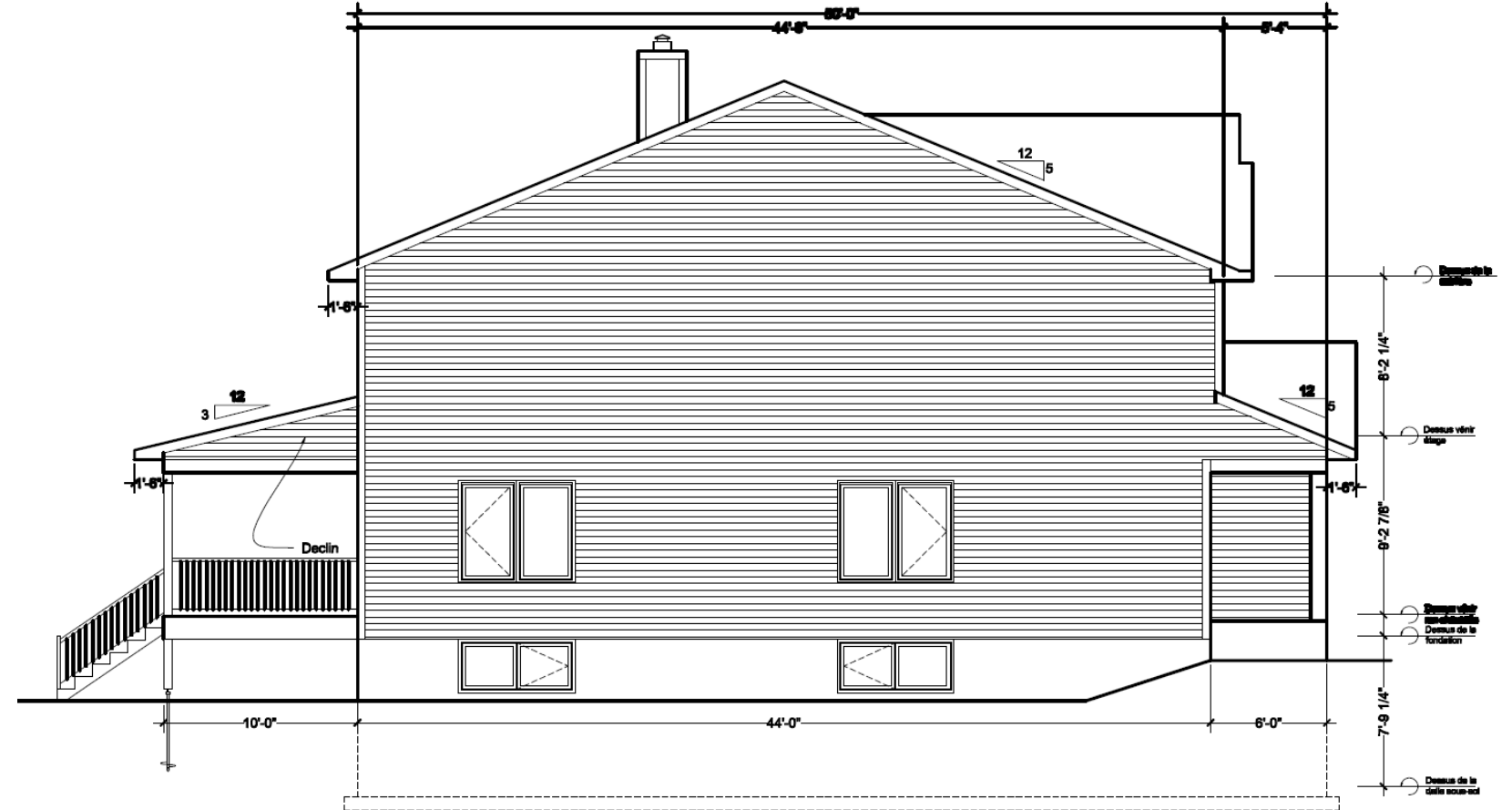
Par Steve Barriault, en
date du 16 avril 2025



Contexte de la demande

Élévation latérale gauche

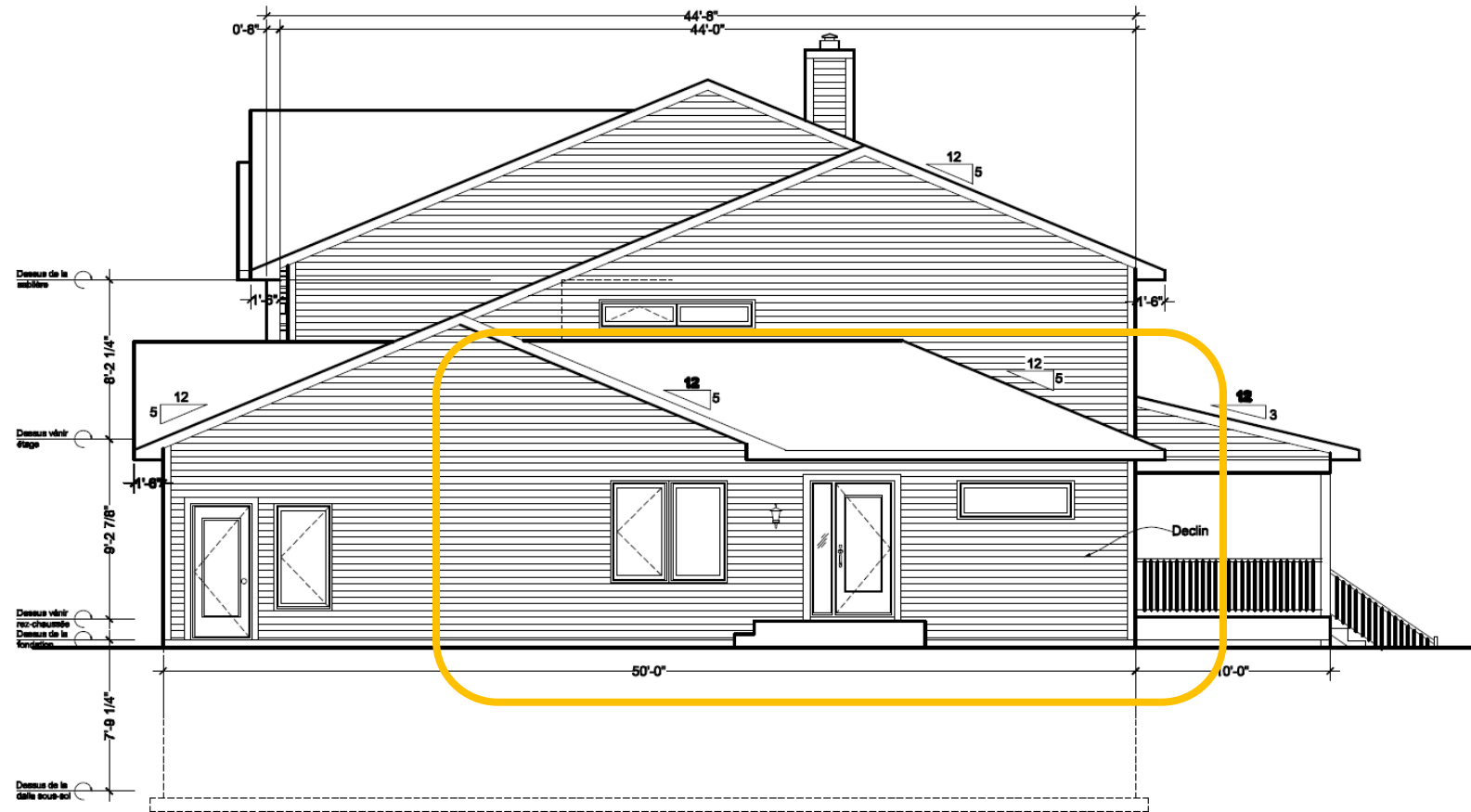
Par Steve Barriault, en date du 16 avril 2025



Contexte de la demande

Élévation latérale droite

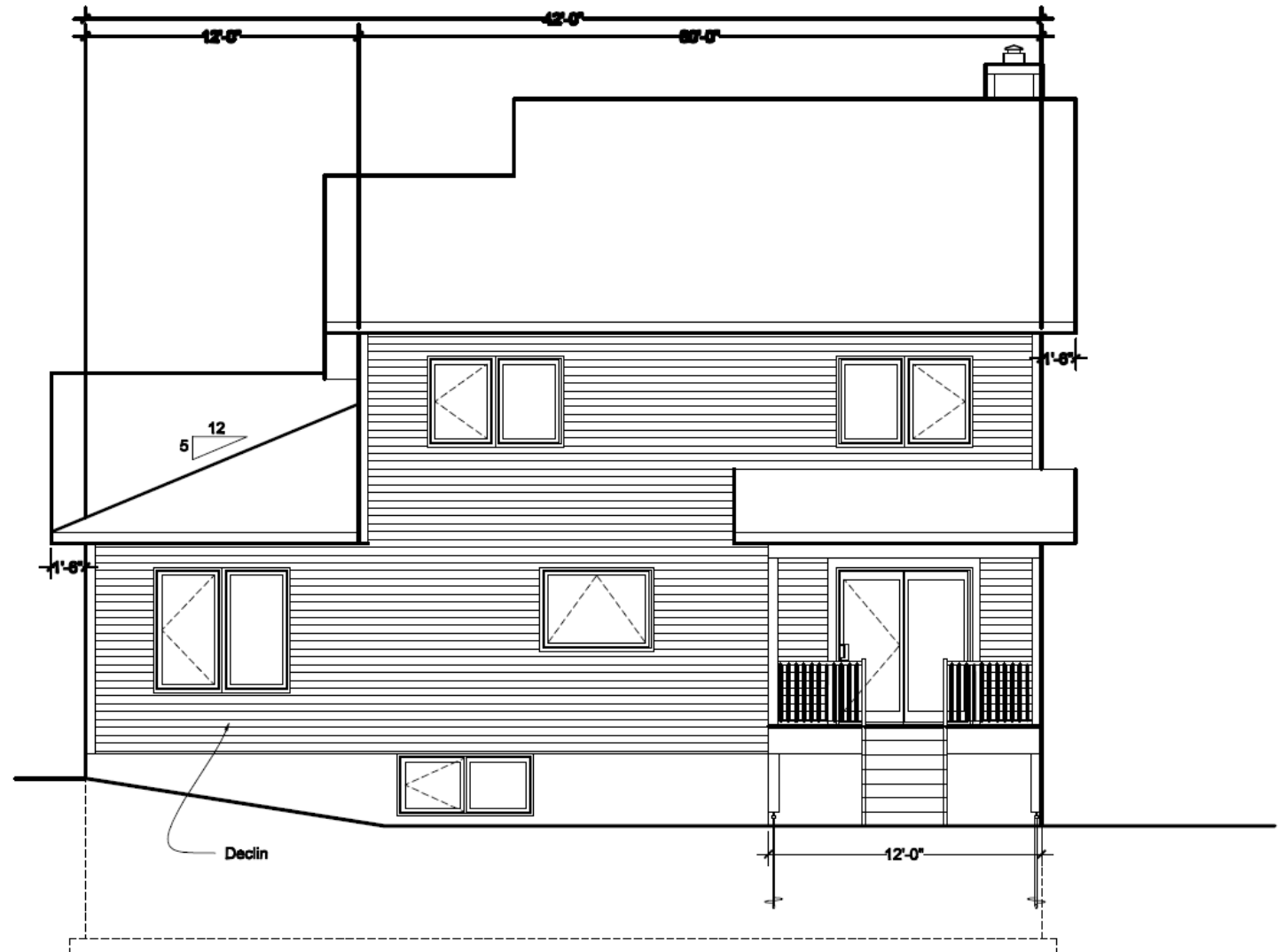
Par Steve Barriault, en date du 16 avril 2025



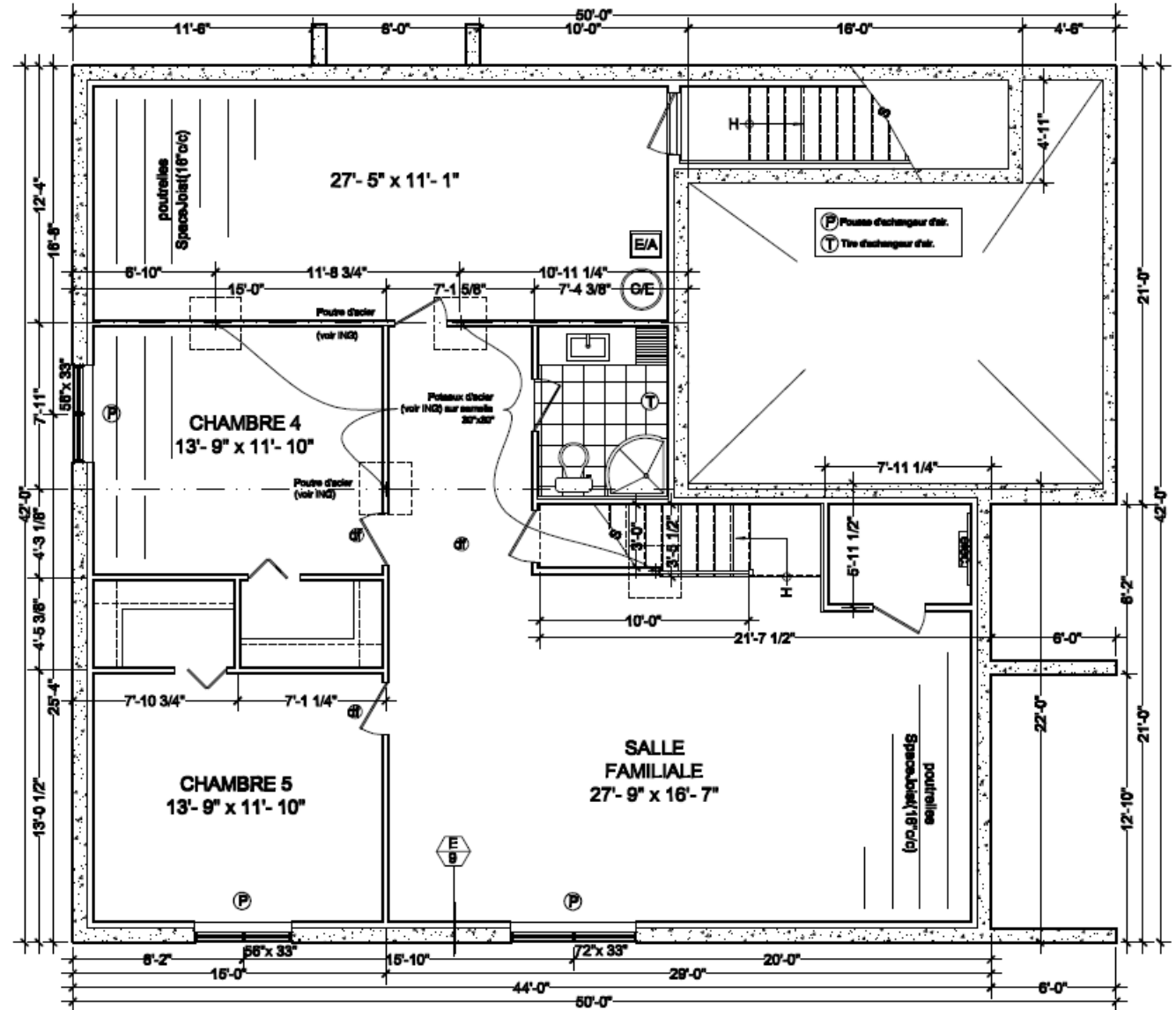
Contexte de la demande

Élévation arrière

Par Steve Barriault, en
date du 16 avril 2025



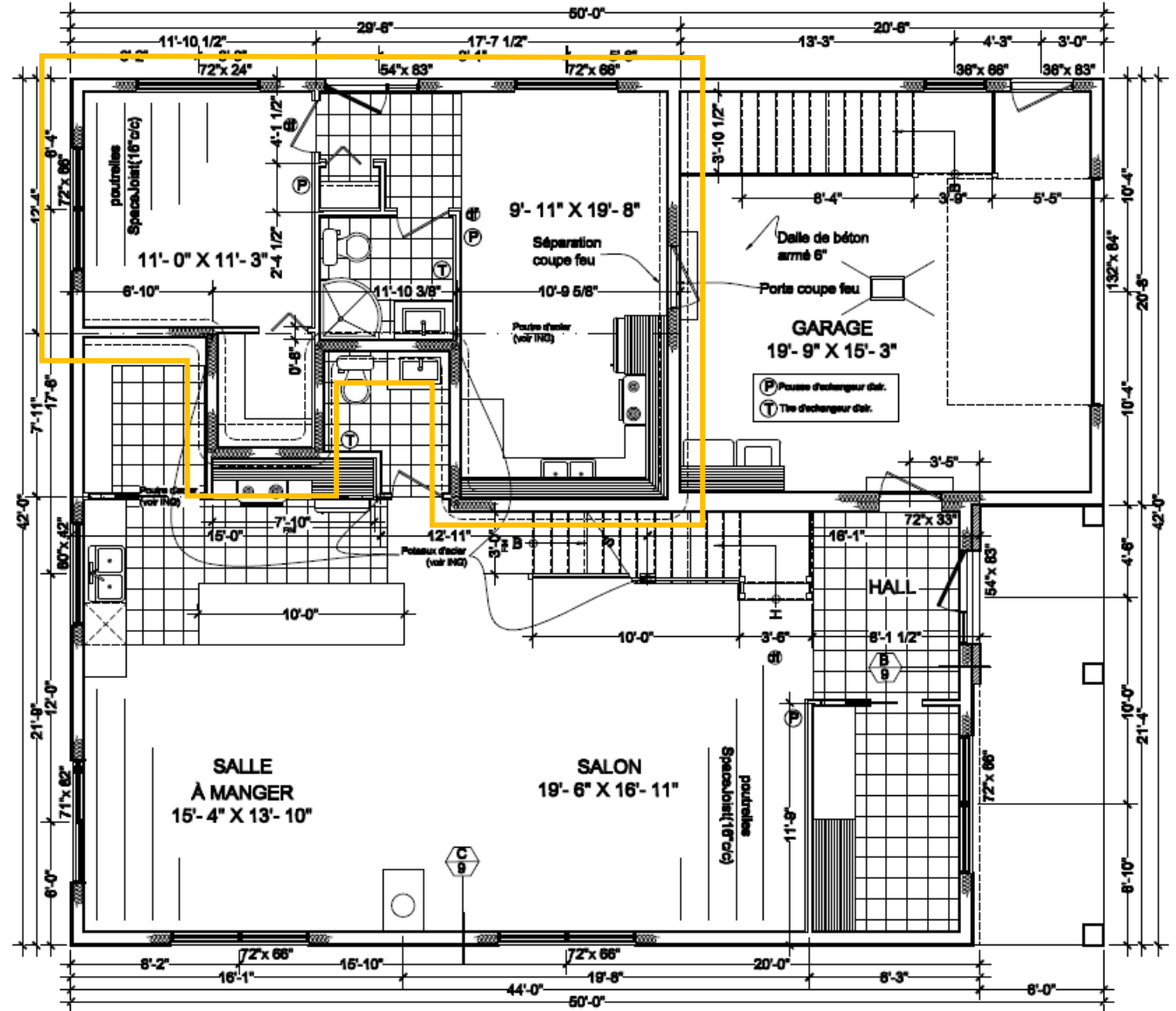
Par Steve Barriault, en
date du 16 avril 2025



Contexte de la demande

Plan du rez-de-chaussée

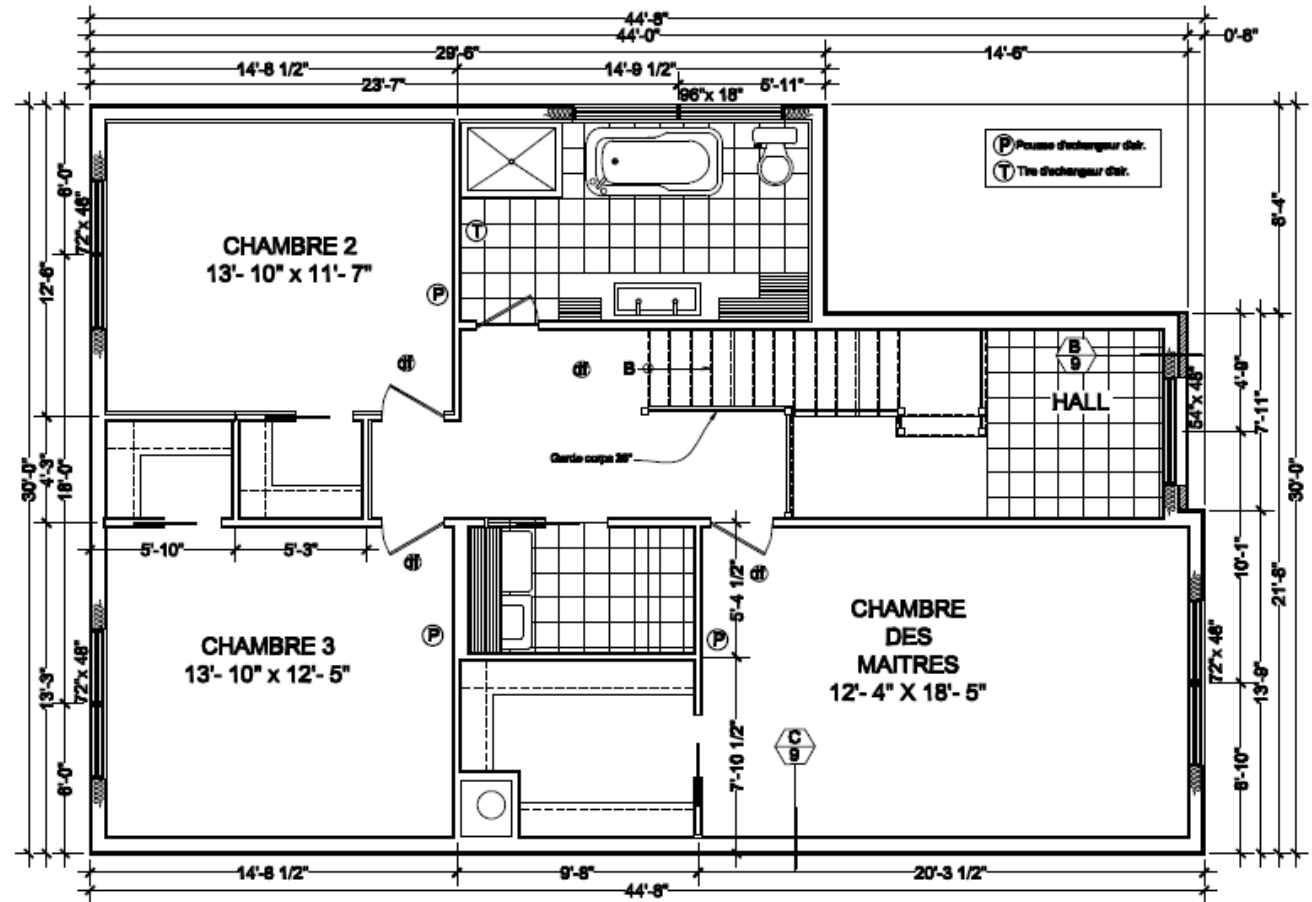
Par Steve Barriault, en
date du 16 avril 2025



Contexte de la demande

Plan de l'étage

Par Steve Barriault, en date du 16 avril 2025



Recommandation par le CCU

Réunion du 12 août

Le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal **d'accorder** la demande d'usage conditionnel

Consultation des personnes intéressées

Questions ou commentaires
relativement à la demande d'usage conditionnel

Logement additionnel à l'habitation unifamiliale
Règlement 1014-2017
596, rue des Morilles
Lot 5 750 282
District Sainte-Odile